





on redoutait pour la nuit une nouvelle invasion des ré-

On a demandé des troupes à Limoges, Châteauroux et Bourges.

Les représentants de la Creuse sont rendus hier à midi chez les ministres de l'intérieur, de la guerre et des finances.

La nuit, le gendarme a arrêté un individu nommé Avvert, du village de Laubier; elle a été poursuivie par les habitants d'Ahun jusqu'au Pont-à-la-Dauze.

Sur la route de Moulins, et à l'embranchement de la route d'Abusson, notre petite armée se range en bataille; le capitaine Guétry nous réunit en conseil, et sur sa proposition, on décide que les hommes les plus dévoués se placeront en colonne sur le premier plan, et qu'on y joindra des hommes du dépôt.

Bienôt, nous avons vu arriver les émeutiers... ils étaient en grand nombre, armés de fourches et de fusils de chasse.

Tri-te et sanglante victoire! Il y a à cette heure dix morts à l'hôpital, sept à huit sont mourans de leurs blessures; on se tirait à bout portant.

C'est à tort que votre femme vous écrit qu'il y a un garde national blessé grièvement.

Le préfet écrit ce soir au ministre de l'intérieur. Allez le voir sans retard. Qu'une dépêche télégraphique parte; il faut que nous ayons de la troupe dans quelque jours, ou, je vous le répète, nous serons impuissans.

TRoubles à NIMES.

Une dépêche télégraphique de Nîmes a appris qu'avant-hier matin une collision avait éclaté entre les citoyens. Il y a eu trois morts et plusieurs blessés.

CHRONIQUE

DÉPARTEMENTS.

SARTHE (La Flèche). — Notre ville s'est vivement occupée pendant quelques jours de la découverte qui aurait été faite par la justice d'une fabrication de fausse monnaie chez un de nos habitants, ou au moins des instrumens qui pouvaient servir à cette fabrication.

Le sieur G... avait une petite campagne dans la commune de Grosnières; il y avait demeuré; il y allait souvent, une semaine ne se passait guère sans qu'il s'y rendît, et l'on trouvait cela tout naturel; on ne se défiait de rien. Il paraissait tout simple qu'après ses six jours de travail, le laborieux ouvrier, c'en était un, allât pour se reposer prendre l'air des champs, visiter sa petite propriété, veiller à ce qu'elle fût bien entretenue.

Comme on avait parlé de cette découverte à différentes personnes, on ne pouvait plus la taire et remettre les objets à l'endroit où on les avait pris; l'on se crut même obligé d'en référer au procureur de la République. Le cas était grave; la trouvaille semblait nécessiter une explication. Et puis MM. du Parquet voulurent en savoir plus long; ils songèrent à interroger le propriétaire ou le détenteur des effets; ils se transportèrent à son domicile à La Flèche; ils le demandèrent. Mais le sieur G... avait été averti, et au premier moment, ne voulant rien avoir à dire, avait pris la fuite. Où était-il? on n'en savait rien; l'on est même resté plusieurs jours sans l'ap-

prendre, malgré les recherches de la police et de MM. les gendarmes qui furent nés de tous côtés en campagne. Quoi qu'il en soit, la justice ne s'inquiéta pas de l'absence de M. G..., elle agit comme s'il était présent et qu'il eût donné son consentement; elle fouilla partout.

C'était, en second lieu, le costume indispensable à tout magicien et qui le distinguait des misérables humains, une longue robe blanche à capuchon renversé et toute couverte de signes cabalistiques peints en rouge de sang; le haut bonnet pointu, surmonté d'une étoile, et des bas d'une blancheur éblouissante, décorés et ornés comme la robe; des souliers ou sandales à hauts talons et faits nécessairement en peau de bête, qui est l'animal consacré.

Le sieur G... suivait, dit-on, toutes les pratiques d'un homme très-dévoût, et il les mêlait à ces actes de magie blanche ou noire. Un écrit trouvé chez lui annonçait en effet que pour avoir recours à sa science et espérer quelque succès, il fallait être lavé de tout péché par l'absolution; il espérait sans doute qu'en mêlant la piété à la magie, il agirait plus efficacement sur les esprits faibles.

On écrit de Bordeaux: Riancourt, ex-commissaire dans la Seine-Inférieure, n'est pas un inconnu pour Bordeaux. Avant d'être commissaire et assassin à Rouen, sous le nom de Riancourt, il avait été maître de pension et es-croc à Bordeaux, sous le nom de Martin.

Martin était entré en qualité de professeur dans une pension de la rue Rolland. Le chef de cet établissement étant mort, sa veuve, sollicitée par quelques personnes dont le citoyen Martin avait su capter la confiance, laissa à ce dernier la direction de l'établissement. Martin avait en main le maniement des fonds.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire, du 15 juin: Un grave accident est arrivé la nuit dernière (du 13 au 14) dans le convoi de nuit du chemin de fer.

On annonce que M. Thiers a opté pour le département de la Seine. Trois fusiliers du 18<sup>e</sup> régiment de ligne, en garnison à Vincennes, comparaissent aujourd'hui devant le 2<sup>e</sup> Conseil de guerre, présidé par M. le colonel Destaing du 61<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, sous l'inculpation de violation de domicile et de bris de clôture, chez un habitant d'un village situé à peu de distance d'Auxerre.

On lit dans le Courrier de Marseille: Lundi soir, entre onze heures et minuit, un rassemblement d'abord peu considérable, mais grossi bientôt par la foule des curieux, s'est formé sur la place de la République; on y remarquait un drapeau rouge. Des cris « à bas les réactionnaires! » ont été proférés; on assure même que les groupes avaient l'intention de se porter sur la préfecture; l'orage de la nuit, es a dissipés.

PARIS, 17 JUIN.

La place de la Concorde et la terrasse du jardin des Tuileries qui y fait face étaient aujourd'hui, comme les jours précédents, les points de réunion d'une foule d'hommes qu'on pouvait estimer à plusieurs milliers.

A midi et demi, alors que les groupes étaient formés et que les discussions étaient déjà engagées, tout à coup les orateurs se sont vus abandonnés de leurs mobiles auditeurs. A une clameur jetée, tous se précipitaient vers un même point, la grille d'entrée du jardin, gardée par un poste de la garde nationale. En un moment une foule compacte se pressait devant le corps-de-garde, et les hommes du poste se rangeaient en bataille, devant la porte, l'arme au pied.

Un homme avait longtemps péroré au milieu d'un groupe; il avait peint l'anarchie sous les couleurs les plus

sombres, et quand il avait cru son auditoire suffisamment préparé, il avait cru pouvoir terminer sa péroraison par un cri vigoureux de: « Vive Henri V! » Mais aussitôt des douzaines de bras s'étaient levés, et l'orateur avait infailliblement subi un mauvais parti si, se glissant adroitement à travers la foule, il ne se fût rapidement esquivé. D'une seule traite il avait franchi l'espace qui le séparait du corps-de-garde, où il fut heureux de trouver un refuge.

Ce soir, à sept heures et demi, par une pluie battante, deux groupes stationnaient encore, l'un au bas du péristyle du palais de l'Assemblée nationale, l'autre sur la place de la Concorde, non loin de l'Obélisque. Quelques rares parapluies abritaient leurs heureux propriétaires, au grand dommage de leurs voisins qui en recevaient le trop plein.

Quelques groupes stationnaient ce soir à la porte St-Denis et vers la porte Montmartre. La Commission exécutive vient de révoquer, sur la proposition du ministre de l'intérieur, le citoyen Jules Carion, préfet de la Haute-Saône.

Voici comment le Représentant du Peuple rectifie en épisode de la vie du citoyen Pierre-Napoléon Bonaparte, qu'il avait cité d'après un article du Dictionnaire de la Conversation:

En 1836, Pierre-Napoléon Bonaparte et son frère Antonin, tous deux fils de Lucien, furent dénoncés comme faisant partie des sociétés secrètes qui s'organisaient pour l'affranchissement de l'Italie. Mémis d'un ordre d'arrestation, vingt-huit s'abire se présentèrent au domicile de Pierre-Napoléon, enfoncèrent les portes et l'assailirent avec des pistolets et des poignards. Il avait déjà reçu deux blessures, lorsque, s'armant d'un couteau, il se défendit avec le courage de désespoir. Il fut accablé par le nombre et laissé pour mort. L'un des brigands succomba dans la lutte; deux autres furent légèrement blessés.

On instruit d'abord sur les dépositions des agresseurs, et une Cour prévôtale condamna Pierre Napoléon. Mais Grégoire XVI voulut prendre lui-même connaissance de la procédure, et, après avoir acquis la certitude que le condamné n'avait fait qu'user du droit de légitime défense, il annula le jugement.

Nos correspondans de Londres, dit un journal, nous confirment de la façon la plus formelle ce fait, déjà publié, que le 10 avril dernier, lors de la grande manifestation chartiste contre l'aristocratie anglaise, le prince Louis Bonaparte s'est fait inscrire parmi les special constables. On sait qu'à Londres, où il n'y a point de garde nationale et fort peu de troupes, les habitants qui craignent les troubles contre l'ordre établi se joignent volontairement aux agens de police désignés sous le nom de constables. Ils prêtent serment; on leur donne un bâton et un brassard pour qu'ils soient reconnus.

On assure que parmi les pièces singulières tombées ces jours-ci aux mains de la police, se trouvent des diplômes d'officiers de la nouvelle garde impériale.

La situation de la Banque, le 15 juin au soir, présentait sur celle du 8 les différences suivantes: Il y avait en caisse, à Paris et dans les succursales, 146 millions; il y a augmentation de 9 millions sur le compte précédent.

Les effets en souffrance ou non payés s'élevaient toujours à 50 millions, soit 500,000 fr. de plus que le 8 juin. Le portefeuille a diminué de 8 millions, le compte-courant du Trésor de 2 millions, les billets en circulation de 11 millions.

On annonce que M. Thiers a opté pour le département de la Seine.

Le régiment était en route; en passant par Auxerre, le 30 avril, on fit une halte; il y eut une revue, et le soir les hommes obtinrent la permission d'aller se promener dans les environs.

Bechondan, Toussaint et Andreux s'étaient rendus ensemble au village d'Augy, et chemin faisant ils avaient fait de fréquentes stations bachiques. Le vin leur ayant troublé la vue, ils curent probablement qu'ils allaient entrer dans un cabaret, et ils se mirent à frapper à coups de baïonnettes dans les fenêtres de l'habitation d'un sieur Petit, en demandant à boire. Plusieurs carreaux furent cassés, mais le propriétaire ayant fermé les volets, les trois fusiliers ne purent entrer chez lui.

M. le capitaine Plé, ra porteur, s'est élevé avec force contre cet acte de violence de la part de militaires qui, dit-il, préposés au maintien de la tranquillité publique dans ces temps d'agitation et de trouble, sont doublement coupables d'occasionner des désordres.

Les deux premiers ont été condamnés à deux mois d'emprisonnement; le troisième a été acquitté.

Un vol a été commis ce matin, à midi, avec une audace incroyable, sur la place de la Bourse.

Un jeune homme avait été à la Banque chercher 70,000 francs qui lui avaient été remis en billets. Arrivé sur la place de la Bourse il entra chez le marchand de tabac dont le magasin se trouve à côté du théâtre du Vaudeville, et pour choisir des cigares il eut l'imprudence de mettre la liasse de billets dans la poche de derrière de sa redingote. Aussitôt, un individu qui l'avait probablement vu sortir de la Banque et suivi jusque-là, est entré dans la boutique et a demandé du tabac. Pendant que la de-

moiselle de comptoir le lui pesait, cet homme a lestement introduit sa main dans la poche de l'amateur qui était penché sur une caisse de cigares, s'est saisi de la liasse de billets, et a pris la fuite.

M. Delettré, marchand de nouveautés, rue Vieille-du-Temple, à l'enseigne des Blancs-Manteaux, avait vu venir deux fois dans ses magasins un homme et une femme qui, descendant d'un cabriolet devant sa porte, se faisaient montrer toute espèce de marchandises, ne trouvaient aucun prix à leur convenance, et se retiraient en ne faisant qu'un achat de la plus minime valeur. Constatation faite après leur départ, il avait été reconnu chaque fois que des pièces de soierie, de batiste ou de dentelle avaient été volées.

Ces deux individus étant revenus hier à la charge, les commis du magasin les observèrent attentivement, et, bien convaincus de les avoir vu soustraire une pièce de mérinos cachemire, ils les firent arrêter.

Examen fait, il a été reconnu que l'homme était un réclusionnaire libéré en état de rupture de ban, et que la femme était une évadée de Saint-Lazare ayant encore à subir une année d'emprisonnement pour vol. Une perquisition opérée à leur domicile commun, à Vaugirard, a procuré la saisie de différents objets provenant de vols, lesquels ont été transportés au greffe.

Un incendie considérable a éclaté cette nuit dans la fabrique d'instrumens de cuivre pour musique militaire de M. Gautherot, cloître Notre-Dame. Différentes versions circulaient sur les causes de ce sinistre. La justice procède à une enquête.

Ce matin on a arrêté sur la voie publique, dans le quartier des Tuileries un homme jeune encore qui se livrait à des déclamations furibondes, et sur lequel d'ailleurs la singularité de son costume eût suffi pour attirer l'attention.

Renseignemens pris, après l'envoi par le commissaire de police de cet individu au dépôt de la Préfecture, il a été constaté que c'était un malheureux insensé, qui était parvenu à s'évader la nuit dernière de l'hospice de Bicêtre, où sa famille s'est vue contrainte de le faire renfermer par suite de son état de démence incurable.

ETRANGER.

ANGLETERRE (Londres), 15 juin. — Des voleurs se sont introduits nuitamment à Rochester, dans la maison occupée par le recorder, principal magistrat de l'ordre judiciaire, M. James Espinasse. Ils y ont soustrait une grande quantité d'argenterie, plusieurs montres d'or et d'autres bijoux, sans oublier son costume et les insignes de sa dignité.

16 juin. — Nous avons dit qu'un tumulte de la nature la plus outrageante avait éclaté au théâtre de Drury-Lane pour la seconde représentation de Monte-Christo. Cependant la pièce est allée jusqu'à la fin au milieu des applaudissemens d'une part, des huées, des grognemens et des sifflets de l'autre. Malheureusement les turbulens étaient en majorité, et ils employaient un instrument de l'espèce la plus bruyante, la sonnette à l'usage des constables, qui produit un épouvantable carillon. Le célèbre tragédien Macready, qui a été si bien accueilli à Paris en 1828 et en 1846, était dans une loge, où il applaudissait les acteurs français. Il a été sifflé et a falli être maltraité. Il y a eu beaucoup de coups portés et d'habits déchirés. Plusieurs arrestations ont été faites.

Au nombre des tapageurs qui ont été traduits au Tribunal de Bow-Street, s'est trouvé M. Samuel Cowell, ancien acteur d'un théâtre secondaire, dit Princeps-Theatre. Debout sur une banquette et brandissant un gros bâton, il apostrophait les spectateurs français des loges et de l'amphithéâtre, en leur disant: Avancez donc, et vous verrez lesquels des Anglais ou des Français savent le mieux jouer du bâton. Samuel Cowell, à raison de la gravité des provocations sera jugé par la Cour criminelle centrale, mais avec faculté d'obtenir sa liberté provisoire sous caution.

Bourse de Paris du 17 Juin 1848.

Table with financial data including 'AU COMPTANT', 'FIN COURANT', and 'CREMINS DE FER COTÉS AU PARQUET'.

SPECTACLES DU 18 JUIN.

THÉÂTRE DE LA NATION. — THÉÂTRE DE LA RÉPUBLIQUE. — OÉRA-COMIQUE. — OÉON. — THÉÂTRE HISTORIQUE. — AUDÉVILLE. — VARIÉTÉS. — GYMNASE. — THÉÂTRE MONTANSIER. — PORTE-SAINT-MARTIN. — SAINTE. — AMBIGU. — COMTE. — FOLIES. — DÉLAIEMENS COMIQUES. — DIORAMA.

